

Règlement particulier du Tournoi Régional Jeunes Thouarcé Badminton 3 et 4 novembre 2018 à Thouarcé (49)

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. N° en cours d'autorisation.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre principal du tournoi est Jacques Gaudin. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et licencié pour la saison 2018/2019 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Ce tournoi jeune est ouvert aux U11, U13, U15 et U17 classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
5. Le tournoi est géré par le logiciel Badplus. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation du Juge Arbitre. Les têtes de séries seront désignées suivant le CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) à J-15. En fonction du nombre d'inscrits dans la même catégorie, les joueurs pourront être répartis en TOP.
6. La date limite d'inscription est fixée au 25 octobre 2018 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 8 €. Les inscriptions se font exclusivement par courrier adressé à : M Briaud Hervé, Le champs du Vivier, 49170 St Martin du Fouilloux avec un chèque joint à l'ordre de Thouarcé Badminton. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. La date du tirage au sort est fixée au 27 octobre 2018. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les catégories par ordre d'arrivée des courriers, le cachet de la poste faisant foi.
7. Les tableaux proposés sont les simples dames et simples hommes. Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, diviser, compléter ou modifier les catégories.
8. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Les U11 et U13 joueront le samedi et les U15 et U17 le dimanche. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois, quatre ou cinq avec 2 sortants hormis poule unique.
10. Les horaires de convocation des compétiteurs seront adressés aux responsables des inscriptions du club par mail à compter du 30 octobre 2018. Ceux ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi ou regarder sur le site <http://thouarce.badminton.free.fr/>
11. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut-être appelé 1 heure avant son match et doit pointer dès son arrivée.
12. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
14. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service et fauten cours d'échange.
16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

17. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Babolat 4. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

18. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

19. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.

20. Tous les matchs seront auto-arbitrés.

21. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (27/10/2018) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

22. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

23. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

24. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

25. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.